



## Rapport des juges principaux

<b>Nom de l'hippodrome</b>	Rideau Carleton		Ottawa	
<b>Date</b>	Jeudi, le 20 juin 2019		<b>Heure de départ</b>	18 h 30
<b>Conditions météorologiques</b>	Courses 1 à 9 : Couvert (Temp. : 18 °C)			
<b>État de la piste</b>	Courses 1 - 9 : Bonne (Variante 1 s)			
<b>Nombre de courses</b>	9	<b>Courses de qualification</b>	<b>Nombre total d'inscriptions</b>	71/89
<b>Total des paris mutuels</b>	\$89,568			
Contact Vétérinaire	Réunion de paddock	Réunion d'entretien de piste	Visite de l'enquêteur	Rapport du juge principal sortant

<b>Juge principal</b> Weber, Michael	<b>Juge associé</b> Coles, Sharla	<b>Juge associé</b> Frenette, Ben
---	--------------------------------------	--------------------------------------

### Rapport sur les courses de la journée :

(Accidents, réclamations, amendes et/ou suspensions, objections et/ou disqualifications, remboursements et tout autre incident pertinent)...

### Bureau:

- Donald Jobin a accepté d'assumer la responsabilité pour le résultat positif au test pour le phénylbutazone et ses métabolites (classe 4) pour le cheval, "VINTAGE MUSCLE", qui avait couru dans la première course du 26 mai (Étiquette #4519146002). Mr Jobin a accepté l'entente et recevra une suspension de conduite de cinq jours, à partir du 24 jusqu'au 28 juin (SB 50945).
- La conductrice Marie-Claude Auger était présente dans le bureau des juges au sujet de l'examen de son incapacité de garder l'espace fermé avec le "OXFORD COMMA" dans la 8<sup>ème</sup> course du 13 juin. Les juges ont en partie accepté les explications de la participante et ont par la suite insisté sur le fait qu'il fallait faire un peu plus d'efforts afin de garder l'espace fermé pour éviter à un autre cheval d'y passer facilement ; aucune infraction.

### Courses :

1. Rien à signaler.
2. Il n'y a pas eu d'enregistrement vidéo pour cette course à cause des difficultés d'ordre

technique. Rien à signaler.

3. Nous avons parlé au conducteur Guy Gagnon au sujet du #6, "BIG YELLOW", qui avait fait un bris avant le poteau de ¼ de mille et n'avait plus gardé son allure ; nous avons dit à Mr Gagnon que son cheval ne trottait pas et qu'il devait faire tous les efforts nécessaires pour que celui-ci récupère son allure, et l'empêcher de continuer à un rythme lent pour le reste de la course. Rien à signaler.
4. Le #5, "MISSTWINKLINSJONES", a été retiré à la dernière minute par les juges (Raison - autre) ; remboursements : \$15. Rien à signaler.
5. Rien à signaler.
6. Reprise du départ comme le #2, "COLLECTOR CLASSIC", (Jacques Beaudoin), a fait un bris avant le départ et a provoqué une interférence au #9, "MUSCLE LANE", (Matt Harvey), avant le départ.

Enquête au sujet de la performance du #2, "COLLECTOR CLASSIC", (Jacques Beaudoin), qui a fait un bris avant le départ et a provoqué une interférence au #9, "MUSCLE LANE", (Matt Harvey), avant le départ ; le #2 est arrivé en 8<sup>ème</sup> position et a été placé en 9<sup>ème</sup> position (règle 22.09 de la CAJO) ; remboursements : \$1463. Rien à signaler.

Vidéo : <https://youtu.be/vvFvmGvsPMw>

7. Le #8, "AMERICAN LEGEND", a été retiré à la dernière minute par le vétérinaire officiel de la CAJO (boiteux), et qui l'a placé sur la liste des vétérinaires (7 jours) ; remboursements : \$59.

Enquête après le poteau de ¼ de mille, au sujet d'une potentielle interférence ; le #7, "MOHEGAN BLUE CHIP", (Mike Healey), rentre dans le #5, "DABUNKA", (Jacques Beaudoin), et fait un bris d'allure, aucune infraction ; Mr. Healey nous a avertis que le #7 a subi un bris d'équipement après le départ (il a perdu un fer à cheval), ce qui n'a pu être révélé par l'examen de la vidéo, il est arrivé avec de l'équipement brisé ; le #7 se qualifie pour les bris (l'entraîneur en a été informé). Rien à signaler.

Vidéo : <https://youtu.be/tqMrDVnYCyo>

8. Le #1, "JANS LEGACY", (Jacques Beaudoin), a eu l'équipement brisé (support d'entraves latéral) après le poteau de ¾ de mille et est arrivé avec de l'équipement brisé. Rien à signaler.
9. Nouvel alcool test. Rien à signaler.

### **Réclamations :**

- 4 - Le #7, "MRS DRAGONFIRE", (1 réclamation) pour \$10,500 par Steven Leroux (S. Leroux entraîneur).
- 6 - Le #4, "AJ DESTINY", (1 réclamation) pour \$10,000 par Carl Keupfer (Patrick Shepherd entraîneur).
- 7 - Le #5, "DABUNKA", (1 réclamation) pour \$7,000 par Carl Keupfer (Patrick Shepherd entraîneur).